



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 16
Absents : 1
Pouvoirs : 6

L'an deux-mille-vingt-deux et le six avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 31 mars 2022 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine – IAFRATE Manon.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :
MESNARD Nathalie.

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :
Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

CROUZATIER Christian donne procuration à M. REY Bernard.
BERTO Roger donne procuration à M. SAMPSONI Jean
POTE Xavier donne procuration à M. GRANGE Philippe
FABRE Lionel donne procuration à M. GUEZOU Éric
JUVIGNY Daniel donne procuration à Mme IAFRATE Manon
BLANC Jean-Charles donne procuration à Mme DURET Nadine.

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner M. GUEZOU Eric pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE

- **De nommer M. GUEZOU Eric, secrétaire de séance.**

APPROBATION COMPTE-RENDU.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : APPROBATION COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL. (Séance du 09 février 2022)

Monsieur le Maire propose au vote l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente du conseil municipal et demande s'il y a des remarques :

- Pas de remarques.

Après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

ADOpte le compte-rendu de la précédente réunion.

FINANCES

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 Décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Rapporteur : Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Catherine MOYEMONT-GAILDRY, 1^{ère} Adjointe, délibérant sur le Conseil d'Administration de l'exercice 2021, dressé par M. Philippe GRANGE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1 – lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif lequel peut se résumer ainsi :

Commune

Total des dépenses : 4 526 407.16 €

Total des recettes : 5 176 080.85 €

Résultat de l'exercice 2021 : 649 673.69 €

Dont déficit en Section d'Investissement : 786 927.99 €

Dont Excédent en Section de Fonctionnement : 255 115.30€

Déficit de clôture de l'exercice 2021 : 531 812.69 €

2 – constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 – Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur GRANGE Philippe, Maire, se retire au moment du vote du Compte Administratif 2021.

Après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE le compte administratif 2021.

CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC L'ASSOCIATION « OASIS ».

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE 2021 AVEC L'ASSOCIATION « OASIS ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention financière 2022 concernant l'association de la crèche « Oasis » représentée par son Président M. DELVALLEE Jacky dont le siège social est fixé à Alleins – Cours Victor Hugo.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE la convention financière 2021 avec l'association de la crèche « Oasis » jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC L'ASSOCIATION « TARTINES ET CALINS ».

Rapporteur : Philippe GRANGE.

OBJET : CONVENTION FINANCIERE 2022 AVEC L'ASSOCIATION « TARTINES ET CALINS ».

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention financière 2022 concernant l'Association « Tartines et Câlins » - Périscolaire - représentée par son Président, M. Karim SEFIAT dont le siège social est fixé à Alleins – Cours Victor Hugo.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE la convention financière 2022 avec l'association « Tartines et Câlins », jointe en annexe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la présente convention ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2022.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une subvention à différentes associations pour l'année 2022 :

A.P.E. = 10 600.00 €	O.M.S.C.S. : 7 000.00 €
Aïoli et Traditions : 600.00 €	Pompiers : 500.00 €
Boule du Calvaire : 1 200.00 €	S.P.A. : 2 400.00 €
Club Taurin : 1 000.00 €	Souvenir Français : 100.00 €
Collectif Provenço : 100.00 €	Périscolaire « Tartines et Câlins » : 16 500.00 €
Crèche « Oasis » : 53 550.00 €	Tennis : 1 500.00 €
Divers collèges : 500.00 €	Vélo club : 1 500.00 €
Don du sang : 400.00 €	Maison de la transhumance : 100.00 €
Monument Ste Anne : 200.00 €	TOTAL : 97 750.00 €

Ouï la lecture et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE d'octroyer une subvention à ces diverses associations. Cette dépense est prévue au Budget Primitif au compte 6574.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Primitif qu'il propose pour l'année 2022.

Après consultation des différentes commissions,

Ouï la lecture et après délibération,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Le Budget Fonctionnement Dépenses, à 22 voix pour et 0 contre
Le Budget Fonctionnement Recettes, à 22 voix pour et 0 contre

Le Budget Investissement Dépenses, à 22 voix pour et 0 contre
Le Budget Investissement Recettes, à 22 voix pour et 0 contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

APPROUVE le budget tel qu'il est présenté s'élevant tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- **2 680 000,00 € en fonctionnement.**
- **2 663 195,58 € en investissement.**

AFFECTATION DES RESULTATS.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022.

Suite au vote du Budget Primitif 2022,

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est :

- Solde négatif en Investissement de 786 927.99 €
- Solde positif en Fonctionnement de 255 115.30 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE :

D'AFFECTER en totalité, l'excédent de fonctionnement pour l'année 2021, au compte 1068 – en recette d'investissement la somme de 255 115.30 €

D'AFFECTER au compte 001 – Dépenses d'investissement – la somme de 786 927.99 € qui correspond :

- **Au Déficit 2020 et exercices antérieurs pour : 1.181.486.38€**
- **A l'Excédent 2021 pour : 394.558,39€.**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Catherine MOYEMONT GAILDRY.

OBJET : TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022.

Suite au vote du Budget Primitif 2022,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les nouveaux taux des taxes Directes locales pour l'année 2022, à savoir

Taxe foncière : 28,55 %

Taxe foncière non bâti : 35,00 %

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022.

FIXE pour 2022 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe Foncière sur bâti	28.55 %	28.55 %
Taxe Foncière sur non bâti	35.00 %	35,00 %

APPROUVE les taux des taxes directes locales pour l'année 2022.

CULTURE.

BIBLIOTHEQUE : BILAN ANNUEL 2021.

Rapporteur : Hélène VERT.

Présentation du rapport réalisé par Mmes Sylvie REY et Magalie ROUIT

« Quelques chiffres...

Nous comptons, fin 2021, **226 familles inscrites** soient **756 lecteurs actifs** dont :

274 enfants (0-14 ans)

482 adultes (398 de 15 à 64 ans et 84 de 65 ans et plus).

NB : **21 lecteurs viennent d'autres communes** (voisines ou lointaines pour les vacanciers logeant ponctuellement sur Alleins).

Les 284 enfants des 11 classes (maternelles et élémentaires) qui bénéficient des séances de bibliothèque ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres car ce sont des collectivités.

Nous disposons, au 31 décembre, de **7157 documents** (6610 livres, 382 magazines, 165 supports multimédia : DVD et MP3) dont 6301 documents en fonds propre et 856 prêtés par la Bibliothèque Départementale.

Nous avons acheté **461 ouvrages** et nous sommes abonnées à **6 périodiques** pour un **montant total de 5788 €**.

En 2021, le **nombre de prêts**, tous supports confondus, s'est élevé à **11554 documents en permanences tous publics**, et à **4304 documents lors des séances avec les classes**, soit - au total - à **15858 prêts**.

NB : le nombre de prêts de supports multimédia décroît depuis plusieurs années (prédominance d'Internet dans ce domaine). Ceci a été observé et se confirme aussi au niveau national.

Le montant de l'inscription s'élève à 10 € de cotisation par famille et par an.

2021, une année encore marquée par la crise sanitaire...

Permanences : ouvertures tous publics

Contrairement à l'année précédente, **nous avons eu le plaisir de pouvoir accueillir nos lecteurs toute l'année** (sauf entre Noël et le Jour de l'An) aux **horaires habituels** : le lundi, le mercredi et le vendredi.

En effet, ces derniers ont pu entrer dans la bibliothèque pour réaliser leurs emprunts **dans le respect des gestes barrières** (port du masque, application du gel et respect de la distanciation grâce à une jauge limitée) puis, **à compter du 9 août**, ils ont dû également présenter leur **pass sanitaire**.

Ayant à cœur de satisfaire nos usagers, nous avons alors proposé à **ceux qui ne disposaient pas de leur pass**, de **les servir à l'entrée** de la bibliothèque.

Malgré cette flexibilité, nous avons été confrontées à de nombreux mécontentements et à des **tensions (jamais vécues avant cette période)** car une partie de nos lecteurs n'accepte pas ces contraintes et le manifeste avec véhémence pour certains. D'autres ont fait le choix de ne plus venir du tout.

Nous apprécions donc que **la majorité de nos lecteurs continue de fréquenter la bibliothèque et approuve notre respect des règles.**

D'ailleurs, la **diminution du nombre de lecteurs** (49 nouvelles familles pour 79 familles sortantes) n'a pas empêché l'**augmentation du nombre de prêts** réalisés cette année (11554 prêts lors des permanences en 2021 contre 10441 en 2020).

Partenariat avec les écoles : accueil des classes.

En 2021, tous les **enfants des écoles maternelles et élémentaires** ont bénéficié de **183 séances de bibliothèque** à des rythmes différents (toutes les semaines, toutes les deux semaines ou une fois par mois pour une des classes).

Cette année, **l'accueil au sein de la bibliothèque n'étant toujours pas autorisé**, ces séances ont eu lieu **dans les écoles.**

Pendant que Sylvie poursuivait le travail interne, **Magali se rendait, toutes les semaines, dans les différentes classes maternelles et primaires, apportant -à chaque séance- les livres qu'elle avait sélectionnés** (librement ou en fonction des thèmes demandés) **pour les prêts aux élèves.**

Le contenu et le déroulement des séances, contrairement au lieu, n'ont pas changé : une **lecture d'album, de conte, de documentaire ou d'extrait de roman** est faite à la classe entière, elle est **suivie d'une discussion relative aux thèmes abordés puis d'un prêt de livres pour chaque élève.** (Tout ceci est toujours d'actualité).

Ces échanges réguliers avec les élèves permettent également aux enfants dont les familles ne sont pas inscrites d'**avoir tout de même accès à la lecture et d'emprunter des livres.** De plus, chaque année, ces séances incitent de nouvelles familles à venir s'inscrire.

Animation au sein de la bibliothèque, en partenariat avec la Métropole

Dans le cadre de la manifestation Lecture par Nature, nous avons reçu, le 24 novembre dernier, les compagnies Seconde Nature et Zinc pour une animation intitulée « Quand les objets prennent la parole » au sein de notre bibliothèque, la jauge limitée de jeunes lecteurs participants nous le permettant.

Acquisition des documents

Nous faisons **évoluer nos collections**, et donc les **espaces** qui leur sont consacrés, en fonction des **besoins** de nos **usagers.**

Nos achats en librairie sont dictés par la **volonté de contenter un maximum de lecteurs** : nous faisons donc des **choix éclectiques**, ce que les usagers de la bibliothèque apprécient également.

Pour répondre à la demande, nous favorisons les espaces « romans », « livres large vision », « BD », « cuisine », « jardinage », « santé et sport », « activités manuelles ou artistiques », « albums », « contes », « bébés », « livres cd », « romans premières lectures », « livres dys », « livres bilingues ».

Pour une meilleure attractivité, nous présentons un maximum d'ouvrages en facial, dont les **nouveautés que nous achetons régulièrement.**

Nous portons un soin particulier à nos collections afin de satisfaire nos lecteurs et de leur permettre d'emprunter des **livres propres, désinfectés et en bon état.**

Partenariat avec la Bibliothèque départementale (de prêt)

Ce partenariat nous permet d'élargir notre offre et de répondre ainsi aux demandes spécifiques ou ponctuelles des lecteurs tout au long de l'année (par le biais des navettes, des bibliobus, des échanges réguliers dans les locaux de la BDP).

Il nous permet également d'avoir **accès à des formations professionnelles**.

Zoom sur notre travail quotidien « en bibliothèque fermée » (hors permanences et interventions dans les classes)

- Désinfection et rangement quotidien des ouvrages rendus et de ceux qui ont été déplacés dans nos rayons.
- Enregistrement des nouveaux inscrits et création de leur compte abonné. Suppression des anciens inscrits qui n'ont pas renouvelé leur adhésion.
- Encaissement des cotisations et tenue du registre pour la régie de la bibliothèque.
- Tri et gestion des dons (reçus lors des permanences).
- Petites réparations des livres endommagés.
- Travail de présélection de nos achats.
- Catalogage (élaboration de notices détaillées pour notre catalogue en ligne), indexation et équipement de nos ouvrages.
- Déclaration de tous les achats à la SOFIA (Société Française des Intérêts des Auteurs de l'écrit, organisme de gestion collective, administré à parité par les auteurs et les éditeurs, dans le domaine exclusif du livre).
- Renseignement des statistiques annuelles sur Neoscrib : chaque année, le Ministère de la Culture, via son Observatoire de la Lecture Publique (OLP), sollicite les bibliothèques françaises pour remplir un rapport d'activité à l'échelle nationale : le rapport Scrib (rebaptisé Neoscrib en 2020).
- Maintien de l'équilibre et mise en valeur de nos collections.
- Passage en revue régulier de l'état et de l'actualité (concerne les documentaires) de nos ouvrages.
- Mise à jour régulière de l'indexation des documents, plus particulièrement sur le secteur jeunesse cette année, afin de faciliter l'orientation des lecteurs dans nos rayons.
- Travail régulier d'harmonisation et d'enrichissement des notices sur notre logiciel Orphée.net.
- Relance des retardataires dans la restitution des ouvrages
- Préparation des échanges de documents avec la BDP (navettes, échanges dans l'annexe de St Rémy et lors des passages du bibliobus sur Alleins), intégration des nouvelles notices (et suppression des anciennes) puis désinfection et rangement des nouveaux documents.
- Gestion des réservations des lecteurs.

En conclusion, nous avons la satisfaction d'avoir assuré la **continuité de notre service avec le sourire malgré les tensions liées aux contraintes sanitaires, ce que la majorité de nos lecteurs a apprécié** et n'a pas manqué de souligner lors de nos échanges.

Nous avons ainsi rempli notre mission de « **la lecture pour tous** » lors des permanences tous publics et dans le cadre de notre partenariat avec les écoles : ceci nous tient particulièrement à cœur.

Philippe GRANGE. Remerciements à nos bibliothécaires.

SECURITE.

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY.

OBJET : APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

La Commune d'Alleins s'est engagée dans la révision du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Ce plan communal de sauvegarde a été élaboré, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Le dispositif communal de gestion de crise,
- Les risques majeurs et leurs fiches « évènements »,
- Les fiches réflexes,
- Les annuaires et fiches moyens,
- Les fiches supports,
- Les annexes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au Plan Communal de Sauvegarde ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Par 22 voix Pour et 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

DECIDE d'adopter le plan communal de sauvegarde.

SAUVEGARDE DES MASSIFS BOISES.

Convention de coopération.

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Bernard REY.

OBJET : CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LES COMMUNES DE SALON-DE-PROVENCE, ALLEINS, AURONS, LA BARBEN ET VERNEGUES POUR LA SAUVEGARDE DES MASSIFS BOISES – ANNEE 2022. »

Les espaces boisés du département des Bouches-du-Rhône sont particulièrement vulnérables et exposés aux risques d'incendie, en période estivale. Ces risques sont, par ailleurs, aggravés en raison de leur très grande fréquentation pendant cette période.

Les services de l'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre depuis de nombreuses années des dispositifs réglementaires et opérationnels pour mieux protéger la forêt méditerranéenne.

Depuis maintenant quatre ans, les communes de Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben et Vernègues, dont le territoire recouvre des espaces boisés particulièrement vastes, ont souhaité collaborer pour optimiser cette protection en acceptant de mettre en commun, durant la période estivale, des agents communaux disposant des qualifications et agréments requis pour assurer la surveillance des massifs boisés dans le cadre prévu par l'arrêté préfectoral en vigueur *"réglementant l'accès, la circulation, la présence des personnes et l'usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu dans les espaces exposés aux risques d'incendies de forêts"*.

En 2021, la commune de Lamanon a rejoint cette coopération.

Ce dispositif étant une réussite, les communes souhaitent le reconduire en 2022 en étendant la période de surveillance sur toute l'année avec un démarrage dès **le mois de mai et jusqu'en octobre**.

La surveillance se poursuivra sur **les mois de novembre et décembre, à raison d'un week-end sur deux pour ces deux mois**.

En effet, la lutte contre les dépôts sauvages et la régulation des activités non autorisées sont des enjeux de plus en plus importants dans la préservation des espaces boisés.

Disposant au sein de ses effectifs d'agents dûment habilités pouvant exercer ces missions d'intérêt général en qualité de "garde particulier des massifs forestiers", la commune de Salon-de-Provence accepte de les affecter à cette mission durant la période d'application de l'arrêté préfectoral précité. Il est précisé que cette application peut être étendue en dehors de cette période en cas de circonstances exceptionnelles sur décision de l'autorité préfectorale.

En contrepartie, la Commune de Salon-de-Provence contribuera à une prise en charge financière du traitement des agents selon une règle de répartition établie au regard des superficies des massifs forestiers de chaque commune et fixée comme suit :

Total des parts : 12

SALON-DE-PROVENCE : 2

ALLEINS : 2

AURONS : 2

LA BARBEN : 2
LAMANON : 2
VERNEGUES : 2

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur
Et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
A 22 voix Pour / 0 voix Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine –
VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER
Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre –
DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier –
COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle –
DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) –
IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

**APPROUVE les termes de la convention de coopération entre les communes
de Salon-de-Provence, Alleins, Aurons, La Barben, Lamanon, Vernègues.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération.

**DIT que les crédits correspondants sont prévus au Budget communal de
l'année en cours.**

TRANSITION ECOLOGIQUE.

CHARTRE DE DECLINAISON DE L'ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE (ABC).

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Pascale URHAHN-BOLLIER.

OBJET : CHARTRE DE DECLINAISON DE L'ATLAS METROPOLITAIN DE LA BIODIVERSITE (ABC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une chartre transmise par la Métropole AIX-Marseille-Provence concernant la déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité.

La Métropole s'est engagée dans l'élaboration de ce programme, soutenu également par l'Office Français de la Biodiversité.

Ce programme s'appuie sur la connaissance naturaliste existante pour décrire, localiser et hiérarchiser la richesse écologique et les enjeux de sa conservation.

La Métropole s'engage auprès des communes signataires, en fonction de la nature de l'accompagnement, à les aider pour :

- Mettre à disposition tous les éléments nécessaires sur le patrimoine naturel,
- Mettre à disposition un accompagnement technique et scientifique
- Participer aux démarches de mobilisation citoyenne
- Fournir un guide pratique d'aide à la construction du projet communal en faveur de la biodiversité
- Créer une mise en réseau avec les autres communes
- Apporter son concours à la recherche de financement des projets

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,
Par 22 voix Pour - 0 Contre.

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe (+procuration POTE Xavier) - MOYEMONT-GAILDRY Catherine – VERT Hélène - GUEZOU Eric (+procuration FABRE Lionel) – URHAHN-BOLLIER Pascale – REY Bernard (+procuration CROUZATIER Christian) – AUBERT Pierre – DELIGNY Yveline - SAMPSONI Jean (+procuration BERTO Roger) - VAUX Didier – COURMES Olivia – BORDALA-MOUYAL Bernadette - MARMOL Cyrielle – DEBERES Pauline – DURET Nadine (+procuration BLANC Jean-Charles) – IAFRATE Manon (+procuration JUVIGNY Daniel).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la chartre de déclinaison de l'Atlas Métropolitain de la Biodiversité (ABC) et tous documents à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES.

Philippe GRANGE.

Distribution du planning des permanences pour les élections présidentielles.
Ouverture des bureaux de 8h00 à 19h00.

Catherine MOYEMONT-GAILDRY

Le 07 avril 2022 : Atelier participatif sur les thématiques de la sécurité et la tranquillité publique en mairie de 19 à 21h en mairie.

Nous prévoyons des ateliers participatifs autour d'une première étape : Lister les comportements et attitudes qui sont gênants et que les personnes ont pu identifier afin de pouvoir les faire s'exprimer, la deuxième étape : classer ses éléments en fonction des thématiques, de les faire s'exprimer sur les idées et propositions qu'ils pourraient faire.

Au cours de la deuxième étape de travail, il sera proposé en fin de soirée, les idées-actions en sachant que derrière, nous proposerons une suite pour continuer le travail en coopération avec les habitants.

Hélène VERT

La commission tourisme travaille sur un jeu genre « escape Game » grandeur nature sur les communes d'Alleins et de Pelissanne, pour faire découvrir les villages avec un support d'enquêtes. Le jeu devrait sortir d'ici Pâques. Il sera en vente à la maison de la Presse et à l'Office de Tourisme.

Réunion CCAS : le 12 mai 2022 + plan d'action de l'analyse des besoins sociaux.

Eric GUEZOU

Rencontre avec la coordinatrice des espaces jeunes et la commission enfance jeunesse.

Il a été évoqué les différents projets qui vont être mis en place au niveau de la jeunesse.

- Projet d'une soirée qui va être organisé le 09 juillet.
- Rencontre qui pourrait se faire sur Alleins au mois d'août : « la fête de fin d'été » organisée par les espaces jeunes au niveau de l'espace sportif. Idée à consolider. L'objectif étant de motiver et mobiliser les jeunes au travers d'évènements et de leur faire connaître les espaces jeunes.
- Un évènement type course (à préciser) : course de caisse à savons ou les drift-cars, au printemps 2023. Organisé également avec les espaces jeunes intercommunal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.